

SECURITE ELECTRIQUE EN PRESENTIEL B0/H0/H0V EXECUTANT

Durée: 1.00 jour(s) / 7:00 heures

Public:

Personne désignée par son employeur pour réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique (dans un local/emplacement d'accès réservé aux électriciens ou en champ libre).

Prérequis:

Savoir lire, écrire et parler le français.

Comprendre les instructions de sécurité.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée.

Objectifs pédagogiques :

Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors d'opérations

Énoncer les effets du courant sur le corps humain

Citer les noms et les limites des domaines de tension et identifier les matériels relevant des ouvrages ou des installations

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

Décrire les principes d'une habilitation électrique

Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations

Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié et identifier les risques liés à sa manipulation

Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique

Évaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention

Nommer les acteurs concernés par les travaux

Identifier les limites de l'habilitation « 0 » et évaluer les risques

Respecter la zone de travail et appliquer les prescriptions

Programme :

Conforme à la NF C 18-510 / A1 et à l'ED 6127 de l'INRS

Rappels notions en électricité

Rôles, périmètre en fonction de l'habilitation

Risques, effets, moyens de prévention et conduites à tenir en cas d'accidents ou d'incendie d'origine électrique

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs, vidéos, mises en situation pratique.

Techniques : Salle de formation équipée. Armoire électrique pédagogique. Remise d'un document stagiaire.

D'encadrement : Formateur habilité par TRIHOM.

Modalité d'évaluation :

Evaluation : Sommative sous forme de tests théorique et pratique.

Validation : En cas de réussite aux 2 tests, délivrance d'un certificat de réalisation avec avis favorable et d'un avis après formation rédigé par le formateur permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Recyclage recommandé tous les 3 ans (Réf. TRIHOM : S804 – 1j/7h en présentiel ou S810 – 4h à distance en E-Learning)

Possibilité de réaliser la partie théorique en E-Learning (Réf. TRIHOM : S078 – 4h à distance)

S800 FP_6 (02/2024)